



Rejets thermiques de Beznau dans l'Aar : La Confédération doit cesser les dérogations en période de canicule !

COMMUNIQUÉ DE SORTIR DU NUCLÉAIRE SUISSE ROMANDE

20 juillet 2023

La canicule est une menace plus grave pour la vie des rivières que pour l'humain. Lorsque l'eau de l'Aar (rivière traversant les cantons de Berne, Soleure et Argovie) dépasse 20°C, les poissons peinent déjà à s'oxygéner. La situation devient critique au-delà de 24°. C'est la conclusion d'une étude (1) de l'EPFL, mais aussi de la Fédération suisse de pêche, qui tire la sonnette d'alarme (2).

Que faire ?

Si l'action pour protéger le territoire d'un réchauffement climatique accru et de canicules à répétition nécessite un effort concerté et global, il existe un moyen au niveau local de protéger l'Aar de réchauffements évitables : cesser les rejets thermiques (rejets d'eau chaude dans l'Aar) en période de canicule. La centrale nucléaire de Beznau prélève 40 m³ d'eau de l'Aar par seconde pour refroidir les cœurs de ses deux réacteurs. L'eau est ensuite rejetée dans l'Aar, réchauffée. Ces « rejets thermiques » aggravent la situation pour la faune et la végétation de la rivière. Trois interventions parlementaires depuis 2018 demandent au Conseil fédéral d'agir pour mettre fin à cette politique de dérogations.

« L'intérêt à la protection de la faune aquatique, très sensible aux différences de température, doit primer sur celui de la production d'une électricité nucléaire » (3)

Marie-Thérèse Sangra, Chargée d'affaires WWF Valais.

Dérogations inacceptables pour le nucléaire

L'ordonnance sur la protection des eaux (4) fixe des conditions pour les rejets thermiques des centrales nucléaires. La température des cours d'eau ne doit pas dépasser 25°C, mais les autorités peuvent accorder des dérogations pour les centrales nucléaires et elles le font. Ceci doit cesser. C'est ce que demandent les associations Sortir du nucléaire et Nie Wieder Atomkraftwerke dans un appel (voir page suivante) adressé à l'Office fédéral de l'environnement et à l'Office fédéral de l'énergie. Pour 2019, l'OFEN a annoncé l'ouverture d'une procédure visant à modifier enfin l'autorisation des rejets thermiques de la centrale nucléaire de Beznau en période de canicule. Malgré cela, l'exploitant de la centrale a obtenu une dérogation pour l'été 2022. Jusqu'à présent, à notre connaissance, aucune décision n'a été prise concernant la procédure de modification.

« Fermer la centrale de Beznau en période de canicule ne pose pas de problème pour l'approvisionnement électrique et protège les poissons de l'Aar, la Confédération doit faire face à Axpo et faire primer la protection de la biodiversité ! »

Philippe de Rougemont, secr. gén. Sortir du nucléaire

Contact : Ph. de Rougemont, secr. gén. 076 693 62 93

(1) <https://actu.epfl.ch/news/les-rivieres-se-rechauffent-aussi-rapidement-que-l/>

(2) https://sfv-fsp.ch/fileadmin/user_upload/Archiv/Jahresberichte_Rapports/jahresberichte/Jahresbericht_DV2020_FR.pdf
Page 11

(3) <https://lecourrier.ch/2023/06/19/les-truites-ou-les-kwh-nucleaires/>

(4) https://fedlex.data.admin.ch/filestore/fedlex.data.admin.ch/eli/cc/1998/2863_2863_2863/20230201/fr/pdf-a/fedlex-data-admin-ch-eli-cc-1998-2863_2863_2863-20230201-fr-pdf-a.pdf

Office fédéral de l'environnement
Office fédéral de l'énergie
3003 Berne

Lausanne, Basel, le 18.07.2023

Concerne : Protégeons l'Aar en cessant les dérogations pour le nucléaire

Mesdames et Messieurs,

L'ordonnance sur la protection des eaux (1) fixe des conditions pour les rejets thermiques des centrales nucléaires équipées de circuits de refroidissement. La température des cours d'eau ne doit pas dépasser 25°C, mais les autorités peuvent accorder des dérogations pour les centrales nucléaires.

Les rivières atteignent de plus en plus souvent cette limite, ce qui a des conséquences fatales pour la faune et la flore des rivières suisses. C'est la conclusion d'une étude récente (2) de l'EPFL, mais aussi de la Fédération suisse de pêche, qui tire la sonnette d'alarme depuis plusieurs années.

Face à la multiplication des vagues de chaleur, la dérogation nucléaire a fait l'objet de trois interventions parlementaires en 2018 : Question Friedl (3), Motion Kälin (4) et Interpellation Zanetti (5). Pour 2019, l'OFEN a annoncé l'ouverture d'une procédure visant à modifier enfin l'autorisation des rejets thermiques de la centrale nucléaire de Beznau en période de canicule (6). Malgré cela, l'exploitant de la centrale nucléaire de Beznau a obtenu une dérogation pour l'été 2022. Jusqu'à présent, à notre connaissance, aucune décision n'a été prise concernant la procédure de modification.

Préoccupés par le stress thermique supplémentaire infligé à l'écosystème de l'Aar pendant la période estivale, nous vous demandons de ne plus autoriser de rejets thermiques à partir d'une température de l'eau de l'Aar de 25 degrés Celsius.

En espérant qu'il sera mis fin au régime d'exception pour l'énergie nucléaire, comme le demandent les interventions parlementaires susmentionnées, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Ilias PANCHARD
Président de Sortir du nucléaire



Andreas FISCHER
Präsident NWA Schweiz



¹ Annexe 3.3, ch.21, al. 4 OEAux.

https://fedlex.data.admin.ch/filestore/fedlex.data.admin.ch/eli/cc/1998/2863_2863_2863/20230201/fr/pdf-a/fedlex-data-admin-ch-eli-cc-1998-2863_2863_2863-20230201-fr-pdf-a.pdf

² <https://actu.epfl.ch/news/les-rivieres-se-rechauffent-aussi-rapidement-que-l/>

³ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20185411>

⁴ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20183914>

⁵ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20183932>

⁶ <https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/actualites-et-medias/communiqués-de-presse/mm-test.msg-id-75721.html>